

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1306

présenté par
Mme Lingemann

à l'amendement n° 805 de M. Daubié

ARTICLE 7 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.